

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2026 À 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de ROUFFIAC, dûment convoqué le 12 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MUSSEAU, Maire.

**PRÉSENTS** : David MUSSEAU, Béatrice ROY, Éric LE GALL, Emmanuel SEGUIN, Pierre RENAULT, Loïc TOUZINAUD, Virginie HITIER, Christian CHAT et Martine BLIN formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 9 membres.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Pierre RENAULT

### Ordre du jour

2026/02/01 - Vote du CFU 2025 (Compte Financier Unique)

2026/02/02 - Affectation du résultat

2026/02/03 - Vote des subventions

2026/02/04 - Vote du Budget Primitif

2026/02/05 - Espace Saintonge : tarification exceptionnelle

2026/02/06 - Modification des statuts du SDEER

2026/02/07 - Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### 2025/02/01 -VOTE DU CFU 2025 (COMPTE FINANCIER UNIQUE)

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que suite à un problème informatique, le système comptable de la Trésorerie est impacté depuis le 5 février. La transmission du CFU n'a pu être réalisée. Celui ne peut donc pas être voté ce soir.

### 2026/02/02 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat, comme suit :

affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) : 156 906.18 €

affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) : NÉANT

affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 140 195.37 €

## 2026/02/03 - VOTE DES SUBVENTIONS

Martine BLIN et Virginie HITIER, responsables d'association, ne prennent pas part aux délibérations ni au vote.

Le vote sera réalisé à bulletin secret.

Cette année le Club de judo fête ses 50 ans. À cette occasion, la section a décidé d'organiser un bel évènement à Rouffiac et sollicite une subvention de 2500,00 € (en plus de la subvention de fonctionnement de 300,00 €), en soutien à l'organisation de cette journée et à la venue d'un athlète médaillé des Jeux Paralympiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2026 :

### ASSOCIATIONS (compte 65748)

AICA	500,00 €
Association des Parents d'élèves	200,00 €
Docteur Jean - Rouffiac patrimoine	500,00 €
Foyer Rural -	250,00 €
Foyer Rural - Gym-Step	700,00 €
Foyer Rural - Judo	2850,00 €
Foyer Rural - Les Elles de Rouffiac	500,00 €
Tennis Club Rouffiac Chérac Dompierre	500,00 €

Soit un montant total de 6000,00 €

## 2026/02/04 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif ayant été transmis à chaque conseiller par mail et la commission de finance l'ayant examiné,

ce dernier est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il conviendra de rajouter les amortissements qui n'ont pas été comptabilisés. C'est une opération d'ordre qui s'équilibre entre dépenses et recettes.

Madame la Présidente du Département de La Charente Maritime a demandé de ne pas partir dans des dépenses inconsidérées en 2026. Il y a un espoir pour que la 2<sup>ème</sup> tranche prévue des travaux de Peuplat commence, mais l'on ne sait pas dans quel délai. Emmanuel SEGUIN a assisté à une réunion : les travaux ne devraient pas être effectués cette année, mais probablement en 2027.

## 2026/02/05 - ESPACE SAINTONGE : TARIFICATION EXCEPTIONNELLE

Un organisateur de thés dansants souhaiterait louer l'Espace Saintonge 6 fois entre le 01/07/2026 et le 30/07/2027, un dimanche. Il demande l'accès à la salle + la chambre froide. Vu la délibération du 25/09/2014 qui fixe les prix de la location de l'Espace Saintonge et considérant que pour les professionnels du spectacle le prix de location pour le week-end est fixé à :

- 550,00 € avec chauffage
- 400,00 € sans chauffage

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité, la proposition de 300,00 € par jour de prestation

## 2026/02/06 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Monsieur le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « *Activités accessoires* », il est inséré l'alinéa suivant :  
*« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »*

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

## 2026/02/07 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que 3 panneaux vont être installés pour l'affichage électoral. Après concertation avec les membres du Conseil Municipal, l'organisation du bureau de vote sera la suivante le 15 mars 2026 :

Horaire	Président	Membre 1	Membre 2
08h00 / 10h30	Emmanuel SEGUIN	Pierre RENAULT	Loïc TOUZINAUD
10h30 / 13h00	Éric LE GALL	Virginie HITIER	Christian CHAT
13h00 / 15h30	David MUSSEAU	Béatrice ROY	Martine BLIN
15h30 / 18h00	David MUSSEAU	Béatrice ROY	Éric LE GALL

Virginie HITIER voudrait revenir sur un mail envoyé à la Mairie et dont elle a reçu copie de la part de l'expéditeur. Cela concerne la facture de la location d'un camion de la part d'un administré de la commune pendant les inondations qui demande remboursement à la commune. David MUSSEAU rappelle la mise en place de tout un protocole, en lien avec la cellule de crise mise en place par les autorités compétentes et les pompiers pour venir en aide à cette famille. La commune ne règlera pas la facture.

Emmanuel SEGUIN trouve dommage que des graffitis blancs et rouges aient été faits sur les trottoirs neufs.

David MUSSEAU termine par des remerciements pour le soutien accordé par les membres du Conseil Municipal pendant ces 6 dernières années. Il apprécie que certains reconduisent leur engagement auprès de lui. Il rappelle qu'il a effectué 2 mandats auprès de Julien TISSANDIER en plus de ce mandat. Le rôle de Maire est vraiment enrichissant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

### Signatures :

Le secrétaire de séance, Pierre RENAULT



Le Maire David MUSSEAU

